AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—24 décembre 1847.—Ordonné que toutes personnes intéressées de quelque chose, les dix jours à partir de la présente publication du présent ordre: les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Herman, exécuteur testamentaire dans de la succession de feu John Schlegel, se verra pas homologué et confirmé et les frais distribués conformément audit testament. Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, Nlle-Orléans, ce 24 déc. 1847.
17dec W. P. BEDLOCK, Greffier.

Succession de Benjamin Denys.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix dits jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Cuvillier curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. THO. C. POOLE, Greffier
1m 48. 17dec—3m10j

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Troisième District de la Nouvelle-Orléans.—Nous, soussignés, commissaires de la Banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans, en liquidation—No. 21,108—Les créanciers de la Banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans, et tous ceux qui y sont intéressés sont par le présent notifiés de déduire dans les dix jours suivant la présente publication du présent Avis, les raisons pour lesquelles les comptes d'administration des affaires de l'institution ci-dessus nommée, aujourd'hui entre en liquidation, ne seraient pas confirmés et homologués et les fondants distribués.

Par ordre de la Cour, 16 décembre 1847.
16 dec P. LEBLANC, Greffier

Succession de Pauline Elizabeth Brousseau, épouse de Louis Vino.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.— Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Vino a présenté une pétition à cette Cour pour obtenir des lettres d'administration de cette succession.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, ce 17 décembre 1847.
17dec—3m10j ALF. ROUSSEAU, Greffier.

Succession de Zenas Webber.

PREMIÈRE Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Cuvillier curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. THO. C. POOLE, Greffier
1m 48. 17dec—3m10j

SALSEPAREILLE DE SAND.

POUR la guérison permanente de toutes les maladies causées par l'impureté du sang, soit humeurs scrofuleuses, rhumatismes, éruptions cutanées, boutons, furoncles, tumeurs d'yeux, douleurs dans les os et jointures, ulcères opiniâtres, empoisonnement mercuriel, etc., etc., guéries par l'admirable Salsepareille de Sand, dont les chroniques de guérisons sont une réputation de plus de 10 ans, et dite mise en usage; cette préparation est le meilleur et le plus efficace que se manufacture actuellement. Le prix de la bouteille est de 1 dollar. Dépôt: Rue Ste-Anne, No. 49, à l'agence de Sand.

Bureau du greffier, Nlle-Orléans, ce 24 déc. 1847.
17dec W. P. BEDLOCK, Greffier

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix dits jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Cuvillier curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. THO. C. POOLE, Greffier
1m 48. 17dec—3m10j

INSTITUTIONS.

College St. Xavier, Cincinnati, Ohio.—Les cours annuels de cette Institution ont commencé le 6 septembre dernier. Le cours d'éducation suivi dans cette Institution est divisé en deux branches, Classique et Commerciale, et est dirigé de telle sorte que les élèves qui n'achèvent à l'une de ces deux branches seulement, ou à l'une et à l'autre.

La branche commerciale comprend l'Anglais, le Français, l'Histoire, la Géographie, l'Arithmétique, l'Écriture et la Tenue des Livres.

Les branches classiques, indépendamment des classes ci-dessus, comprend le Latin, le Grec, la Poésie, la Rethorique, la Chimie, la Botanique, les Mathématiques, la Physique et la Philosophie.

Conditions:

Pension et instruction dans toutes les branches ci-dessus, $130 00
Demi Pension, do, 100 00

Le paiement devra être effectué d'avance, par semestre ou trimestre.

Pour épargner les dépenses extra et les ragments, on pourra écrire au provisor, frère de pot.

Les pères de famille ou les tuteurs qui désirent envoyer leurs fils ou leurs pupils au college Saint Xavier, feront prudemment, en prenant des renseignements sur les professeurs de cette Institution, qui partira pour Cincinnati au commencement du mois de janvier prochain et qui se chargera d'y conduire les jeunes gens qu'on lui confiera.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Gustave Schmitt, rue Royale, No. 117, ou chez M. Huebel Kornion, No 24, rue Dauphine, qui agissent comme agents réguliers dudit College et qui sont autorisés à y admettre les jeunes gens qui leur sont recommandés par leurs parents ou par leurs tuteurs.
dec15-1m

LOUISIANA HIGH-SCHOOL.
(Lycée Louisianais),
RUE BOURBONNE 251, ENTRE ST-PHILIPPE ET ST-MARC.

Dirigé par M. DOMINIQUE ROUQUETTE.

L'ENSEIGNEMENT embrasse: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les mathématiques pures, les mathématiques mixtes, la mathématique pratique, la rhétorique, la philosophie, la géographie, la recitation, la lecture, le catechisme.

Les élèves seront soumis à une discipline severe, mais tempérée par une douceur toute paternelle.

La réligion étant la base fondamentale de toute éducation, et le développement de l'intelligence étant un noble but et perfectionnement de l'homme, les principes évangéliques, M. Rouquette fera tous ses efforts pour inspirer aux élèves de son école le Grand de Barataria et avant tout, l'amour de Dieu, seul et véritable auteur de l'amour de la famille et de la patrie.

Le revérend Adrien Rouquette viendra plusieurs fois par mois faire aux élèves des instructions religieuses.

Tous les dimanches et fêtes d'obligation les élèves seront conduits à la messe, et le soir, à l'église de Saint Rochs, en hiver, et de sept heures, en eté.

Les conditions sont les mêmes que sous M. Poirier.

Pensionnaires, par mois $20
Demi-pensionnaires 15
Externes 5 @ 10

Les arts de pur agrément, comme la musique, le dessin, l'escrime et la danse, sont aux frais des élèves.

La pension doit être payée par quartier, la demi pension et l'externat, par mois.

Il n'est point reçu de pensionnaires pour moins de trois mois, ni de demi pensionnaires ou d'externes pour moins de deux mois.

Il n'est point fait de déduction aux pensionnaires pour absence de moins d'un mois, ni aux demi-pensionnaires ou aux externes pour absence de moins de deux semaines, excepté en cas de maladie.

Il n'est point fait de déduction pour le temps des vacances annuelles.

RÉFÉRENCES:

RR. N. J. Perché, Vicaire Général.
Pierre Dufour,
R. P. Morisot, Charles Gayarré,
Pierre Bonin, Pierre Bon. 29 oct—3m

CALENDRIERS ESPAGNOLES.

Para vender en casa de

A. B. MASCARO,
13 dec—15f 201, calle Real.

CONDUIT à la Grille de Police de la Municipalité No 3. Esclave suivant:

WILLIAM, âgé, se disant appartenir à M. John Jamesson, demeurant dans le comté de Chambers, Etat de l'Alabama. Il est âgé d'environ 30 à 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, ne parlant que l'anglais.

Le propriétaire est requis de le réclamer, sera tenu poursuivis suivant la loi.

M. HERNANDEZ, Jr.
1dec—3 emplois 1er lieut. de la garde.

CONDUIT à la Grille de Police de la Municipalité No 3. Esclave suivant:

HENRY alias, Joseph, nègre, se disant appartenir à M. McGee & Co, ou R. F. Nichols & Co. Il est âgé d'environ 20 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, parlant l'anglais, anglais et allemand.

JOHN, negre, se disant appartenir à M. Z. Watts ou Wade; il est âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces 1/2, ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires desdits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du recorder en se conformant à la loi.

Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1847.
M. HERNANDEZ,
6dec—3pa 1er lieutenant de la garde.

$25 DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez la soussignée depuis le 22 octobre dernier, le jeune griffe DORSIN, âgé de 22 ans ayant une légère cicatrice courant de l'oeil droit le nez; taille de 5 pieds 6 ou 8 pouces, parlant l'anglais et le français, bon cuisinier, bon à tout faire, bon à conduire un cheval, bon à tout faire et bon à tout faire. Il a été vu dernièrement à la Nouvelle-Orléans. Il a pu se faire passer pour un nègre libre. Il a pu se faire passer pour un nègre libre. Il a pu se faire passer pour un nègre libre